

proforma

www.jeunebarreaudequebec.ca

Défendons la place des
jeunes avocats sur le conseil
d'administration du
Barreau du Québec.

Défendons notre
résolution de principe...



VOTONS
Christian
Tanguay



JEUNE BARREAU DE QUÉBEC



Mot du
président
p. 2



Entretien avec
Me Christian Tanguay
p. 3

L'équipe du Proforma

Me Audrey Létourneau
Me Maude Bégin-Robitaille
Me Nicholas Jobidon
Me Ariane Leclerc Fortin
Me Aurélie-Zia Gakwaya

Conseil d'administration du Jeune Barreau 2015-2016

Me Louis-Philippe
Pelletier-Langevin
président



Me Régis
Boisvert
1^{er} vice-président



Me Justin
Tremblay
2^e vice-président



Me Louis
Cloutier
Trésorier



Me Audrey
Létourneau
Secrétaire



Me Myralie
Roussin
Secrétaire adjointe



Conseillers(ères)

Me Jean-Félix Charbonneau
Me Brian Lipson
Me Raphaëlle Mignault
Me Charles-Étienne Pépin
Me Isabelle Sarrazin
Me Valérie Savard

Présidente sortante

Me Audrey Gagnon



Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin

Président du Jeune Barreau de Québec 2015-2016
presidence@jeunebarreaudequebec.ca

Chers membres,

C'est avec consternation que je m'adresse à vous. Le 7 mai 2015, lors de l'Assemblée générale annuelle du Barreau de Québec, la résolution suivante a été adoptée :

II EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RÉSERVER à un avocat de dix ans et moins de pratique, élu par et parmi les membres du Barreau de Québec, l'un des trois postes d'administrateur au sein du futur conseil d'administration de l'Ordre;

DE PRÉVOIR que le mandat de l'avocat de dix ans et moins de pratique, pour la première élection prévue en 2015, sera d'un an, avec le suivi qui s'imposera pour les élections futures;

(Pour consulter la totalité de l'extrait de la résolution sur la représentativité des jeunes avocats veuillez cliquer sur le lien suivant : <http://barreaudequebec.ca/wp-content/uploads/2016/04/Extrait-Résolution-sur-la-représentativité-des-jeunes-avocats.pdf>)

Le conseil du Jeune Barreau de Québec a travaillé d'arrache-pied afin d'obtenir une telle résolution. Nous saluons aussi le travail du conseil d'administration du Barreau de Québec et la communauté juridique des districts de Québec, de Beauce et de Montmagny de nous avoir entendus et d'avoir voté à l'unanimité une telle résolution. Nous avons d'ailleurs été les précurseurs en matière de représentativité des jeunes avocats au sein du Barreau du Québec.

Or, il appert qu'un membre de la communauté juridique de Québec fait aujourd'hui fi de cette résolution adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale annuelle du Barreau de Québec. En effet, un avocat **de plus** de 10 ans de pratique se présente afin d'être élu sur le poste de conseiller au Barreau du Québec qui avait été réservé à un avocat **de dix ans et moins** de pratique, élu par et parmi les membres du Barreau de Québec.

Bien que cette résolution ne soit qu'essentiellement politique nous nous devons de la défendre. C'est pourquoi je vous demande de voter lors des prochaines élections pour l'avocat de dix ans et moins de pratique, à savoir **Me Christian Tanguay**. Si un autre candidat de dix ans et moins de pratique s'était présenté, vous comprendrez que le Jeune Barreau de Québec vous aurait incité à voter tant pour l'un que pour l'autre de ses membres. Toutefois, au terme de la période de mise en candidature, seul Me Tanguay respecte les exigences relatives à la résolution adoptée par le Barreau de Québec.

J'ai toujours été un adepte de la neutralité, mais je me dois, en tant que représentant du Jeune Barreau de Québec, de m'adresser à vous afin que, tous ensemble, nous protégeons la représentativité des jeunes avocats des districts de Québec, Beauce et Montmagny au sein du Barreau du Québec.

Chers membres, votons! **Du 3 au 27 mai 2016**, votons massivement afin de protéger nos acquis et que la voix des jeunes soit entendue au sein du Barreau du Québec!

(Texte adapté du mot du président du JBQ diffusé dans l'*Infolettre* du 18 avril 2016)

Entretien avec Me Christian Tanguay

Par Me Audrey Létourneau
le 1^{er} mai 2016



A .L. Bonjour Me Tanguay, vous êtes candidat en lice au poste d'administrateur, section Québec. Afin que nous puissions mieux vous connaître, pouvez-vous nous décrire vos expériences sur le plan professionnel ?

C. T. J'ai été assermenté en 2007 et j'ai fait mon stage chez Desjardins Sécurité Financière, la compagnie d'assurance de personne à Lévis. Au début, je n'ai pas commencé comme avocat, j'ai fait mes études en droit alors que je travaillais.

J'ai été analyste aux affaires litigieuses, toujours chez Desjardins Sécurité financière. Je suis devenu chef d'équipe directeur principal par la suite, responsable de tout le règlement des assurances pour l'ouest du Québec et les provinces de l'ouest hors Québec. J'ai pu occuper des postes stratégiques et toujours avec le droit bien présent.

Pour parfaire ma formation professionnelle, j'ai un diplôme d'étude supérieure spécialisé en droit de l'entreprise. C'est le profil entrepreneuriat et gestionnaire qui m'intéressait. J'ai aussi une maîtrise en administration des affaires.

Aujourd'hui, je suis directeur général adjoint par intérim à la Ville de Lévis. À ce titre, dans mes équipes, il y a les affaires juridiques, le greffe, la Cour municipale, la direction des approvisionnements, donc toute la stratégie d'approvisionnement pour la Ville, les contrats pour les produits et services qui sont fournis. J'ai aussi les technologies de l'information, les communications et le service à la clientèle. Il a six directeurs qui relèvent de moi à ce moment-ci.

Je suis chargé de cours à la maîtrise à l'Université Laval en Sciences de l'administration. Dans mon profil, je suis un avocat au courant de ce qui se passe sur le terrain, mais je pense que j'amène des expériences et des compétences complémentaires au conseil d'administration. Le Barreau a un budget à administrer et à titre de gestionnaire stratégique, j'ai l'expérience de gestion d'organisations qui ont un budget supérieur à celui du Barreau. Je présente ma candidature au Barreau parce que je suis avocat, mais aussi parce que j'ai une expérience de gestionnaire stratégique et je crois que l'on en a besoin pour réaliser les projets du Barreau. On a des projets ambitieux au Barreau actuellement au niveau des nouvelles technologies et il est important d'avoir les expériences requises autour de la table.

A .L. Pouvez-vous nous dire comment vous en êtes venu à vous intéresser aux affaires des jeunes barreaux, des barreaux de section et du Barreau du Québec ?

C. T. J'ai été amené à m'impliquer d'abord comme bénévole comme membre au Comité des affaires publiques du Jeune Barreau de Québec pour la réforme du *Code de procédure civile*. Il y avait ce projet qui avait été soumis à un avant-projet de loi et j'ai collaboré avec les membres du Comité des affaires publiques

pour préparer une représentation à l'Assemblée nationale qui avait été faite par Me Marie-Ève Paré et Me Joanie Proteau.

A .L. Pouvez-vous nous faire part de vos implications auprès du Jeune Barreau de Québec ?

C. T. Au fil du temps, je me suis intéressé encore plus aux affaires du Jeune Barreau. En 2011, je me suis impliqué au sein du conseil du Jeune Barreau et j'ai pris la responsabilité du Comité des affaires publiques. On a continué à travailler sur différents projets, dont le *Code de déontologie*. On avait fait un mémoire qui avait été très bien accueilli par les différentes instances du Barreau de Québec et du Barreau du Québec. Il y avait eu une très bonne réponse sur ce mémoire-là. Le *Code de déontologie* que nous avons actuellement, je peux dire que nous avons vraiment eu l'occasion d'y contribuer.

L'année suivante, c'était les fêtes du Centenaire du Jeune Barreau et sous la présidence de Me Jad Patrick Barsoum, j'ai eu le privilège d'être 2^e vice-président et de continuer également comme responsable du Comité des affaires publiques. Ce comité a un lien avec le travail que j'effectue comme directeur des communications et aussi avec les rôles que j'ai joués en matière de conseil auprès des ministres dans le cadre de ma carrière. On a eu la chance de retravailler dans le *Code de procédure civile* et de travailler aux activités de la célébrations du centième anniversaire du Jeune Barreau.

A .L. Est-ce que vous vous êtes impliqué également auprès d'autres organisations ?

C. T. Comme autres implications, j'ai siégé sur d'autres conseils d'administration dont celui de la Fondation Jasmin Roy où j'ai eu l'occasion d'agir comme administrateur et secrétaire.

Je suis aussi impliqué dans la vie communautaire. Dans mon milieu de travail, j'ai été ambassadeur pour la Fondation Desjardins et j'ai été très impliqué dans la campagne Centraide Desjardins et présentement dans celle de la Ville de Lévis.

A .L. Quelle importance croyez-vous que l'on doit accorder aux jeunes avocats ?

C. T. Ce qui se passe avec les jeunes avocats c'est vraiment très important pour moi. Je considère que j'ai été choyé par mes expériences de travail et je sais que ce n'est pas de même pour tous nos collègues. Au Barreau du Québec, on a voté récemment une résolution concernant les stages non rémunérés. C'est quelque chose qui est présent pour nous.

On tient absolument à ce que les jeunes aient une place. Le conseil d'administration a aussi voté une résolution pour allouer des sièges aux jeunes avocats sur tous les comités statutaires que la loi prévoit.

A.L. Pourquoi croyez-vous en l'importance d'assurer une certaine représentativité des jeunes avocats au sein du conseil d'administration du Barreau du Québec ?

C. T. Il faut que l'on soit représentatif. Un Ordre professionnel, pour bien faire son travail de protection du public – ça c'est son rôle premier – il faut qu'il soit conscient de chacun des enjeux qui regroupe chacune des sections, oui, mais chacun des groupes de membres. Donc pour les jeunes, il est important que l'on ait leurs opinions, pour que l'on soit capable de déployer des moyens de soutien aux jeunes avocats pour s'assurer qu'ils soient des professionnels performants, des professionnels de qualité. Il faut par exemple de la formation qui soit pertinente et à propos pour eux.

On tient absolument à ce que les jeunes aient une place.

À Québec, on a en plus plusieurs jeunes avocats qui travaillent dans la fonction publique et qui travaillent dans une réalité totalement différente. Il est important que ces jeunes avocats puissent avoir de la part de leur Barreau des activités de formation, du soutien et qu'ils puissent se reconnaître au sein de l'Ordre professionnel.

On a vu le rapport de la situation de l'emploi chez les jeunes avocats au conseil du Barreau du Québec en mars 2016. On l'a reçu très favorablement au conseil d'administration. C'est pourquoi le conseil a pris position pour que les stages soient rémunérés. Cela existe des stages non rémunérés et il faut que l'on soit vigilant.

A.L. Nous savons qu'un scrutin se tiendra au cours du mois de mai pour l'élection d'administrateurs au conseil d'administration du Barreau du Québec, est-ce que la volonté de représenter les enjeux des jeunes avocats est l'une des raisons qui vous a motivé à poser votre candidature ?

C. T. Absolument, parce que moi je veux représenter les jeunes de Québec. Je crois que j'ai une bonne connaissance du milieu et de la réalité des jeunes avocats de la région de Québec.

J'ai cette bonne connaissance parce que j'ai été impliqué au Jeune Barreau. J'ai eu l'occasion d'adresser certains enjeux qui étaient présents.

J'ai aussi l'occasion de parler avec beaucoup de jeunes avocats. Je veux qu'ils aient droit au chapitre dans les décisions que l'on prend.

A.L. Pouvez-vous nous décrire votre vision de l'Ordre professionnel des avocats ?

C. T. Le Barreau doit être un catalyseur qui permet à la profession de se tourner vers l'avenir. Il faut que l'on soit capable de voir l'avenir comme une opportunité de faire les choses différemment, de faire les choses positivement et de faire les choses plus efficacement.

On réussit à le faire avec efficience, en ayant recours aux nouvelles technologies. À titre d'exemple, les nouvelles technologies dans notre profession ne sont pas toujours accueillies à bras ouverts. Il faut qu'elles soient présentes, car cela permet de faciliter le travail, d'éviter des erreurs et d'avoir un meilleur accès à la justice car il y a des tâches qui sont assumées par la nouvelle technologie. Il faut donc que l'on soit présent à ce sujet.

A.L. Si vous êtes élu, quels sont les valeurs ou les préoccupations qui vous animent et qui vont guider votre agir en tant qu'administrateur de l'Ordre ?

C. T. La première chose, c'est l'intégrité, c'est la première valeur. C'est la responsabilité aussi, il faut qu'on soit capable de prendre les bonnes décisions et pas uniquement des décisions qui pourraient paraître électoralistes ou populistes. Il nous faut prendre les bonnes décisions parce que nous ne sommes que passager comme administrateur. Il faut s'assurer que notre Ordre s'inscrive dans la pérennité et dans le futur. Pour y arriver, il est nécessaire de faire une saine gestion des finances.

Par la suite, lorsque l'on a fait une bonne gestion des finances, que ce soit par des choix qu'on doit effectuer ou par le truchement de la technologie, il est possible de remettre les économies aux membres en réduisant la cotisation.

D'ailleurs, il y aura une révision de la cotisation pour la prochaine année et un rabais de la cotisation. Au niveau de la cotisation 2016-2017, les avocats vont voir un rabais de performance de gestion de 150 \$. La cotisation spéciale des nouvelles technologies de 40 \$ n'a pas été reconduite et la prime de responsabilité professionnelle a été réduite d'environ 150 \$. L'année prochaine, on veut s'inscrire dans la même lignée.

Quand on fait une bonne gestion, il faut que les membres puissent en profiter. Mais pour faire cela, il faut prendre des décisions responsables, donc en tenant compte du présent et du futur.

A.L. En terminant, que voudriez-vous communiquer comme message en tant que candidat aux élections du Barreau du Québec ?

C. T. Le message que je voudrais passer, c'est d'encourager l'ensemble des électeurs à exercer leur droit de vote. Exercer leur droit de vote parce qu'on est dans une démographie professionnelle, c'est très important qu'il y ait un maximum de participation.

Je veux assurer les gens de ma détermination à prendre les bonnes décisions, à faire preuve de vision. On a fait beaucoup de travail au cours du dernier mandat et je souhaite poursuivre ce travail.

Je veux que les gens retrouvent la fierté envers leur Barreau. Que les gens soient fiers d'appartenir à cet Ordre. Je crois que l'on est fier actuellement, mais qu'il reste encore de la place à acquérir encore plus de fierté. Et pour y arriver, il faut assurer une bonne communication avec nos membres qui, parfois, n'ont pas l'impression d'avoir toute l'information pertinente pour être en mesure de juger du travail qui est fait par les administrateurs.

La communication efficace sera un pilier de mon prochain mandat. Il faut accélérer le pas en matière de communication.

Pour consulter la fiche du candidat Me Christian Tanguay, visitez www.barreau.qc.ca/fr/barreau/elections/2016/candidats-en-lice/ctanguay.html



BARREAU DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL de l'assemblée générale annuelle des membres du Barreau de Québec tenue à Québec, au Cercle de la garnison, **le 7 mai 2015**, à 17h

« 7- Affaires diverses:

[...]

b. La représentativité des avocats de dix ans et moins de pratique au sein de l'Ordre ;

[...]

ATTENDU le dépôt, à l'Assemblée nationale le 4 novembre 2014, du projet de loi 17 modifiant la Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions;

ATTENDU QU'aux termes de ce projet de loi, le conseil d'administration de l'Ordre sera formé de 16 administrateurs, dont trois élus par et parmi les membres du Barreau de Québec, sous réserve de la nomination, par ce conseil, d'un 17^e administrateur lorsqu'aucun des administrateurs élus n'est un membre inscrit au Tableau depuis dix ans et moins (art. 2 10 e);

ATTENDU QU'aux termes de ce projet de loi, le mandat des administrateurs sera d'une durée de deux ans, avec possibilité d'un renouvellement, pour un terme maximal de 4 ans;

ATTENDU QUE le Barreau de Québec représente plus de 3 900 membres et que les avocats de dix ans et moins représentent, en moyenne, l'équivalent du tiers de ces membres;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du Barreau de Québec souhaiteraient qu'une représentativité des avocats de dix ans et moins de pratique se reflète dans la répartition des administrateurs élus par et parmi les membres du Barreau de Québec;

ATTENDU QUE pour la première élection, prévue en 2015, deux administrateurs seront élus pour des mandats de deux ans et un administrateur pour un mandat d'un an et que par la suite, les élections se feront annuellement pour les postes venant à échéance (art. 29 de la Loi);

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RÉSERVER à un avocat de dix ans et moins de pratique, élu par et parmi les membres du Barreau de Québec, l'un des trois postes d'administrateur au sein du futur conseil d'administration de l'Ordre;

DE PRÉVOIR que le mandat de l'avocat de dix ans et moins de pratique, pour la première élection prévue en 2015, sera d'un an, avec le suivi qui s'imposera pour les élections futures; »

* * * * *

Copie conforme



JEUNE BARREAU DE QUÉBEC

**Résolution de principe du Jeune Barreau de Québec
adoptée par le conseil d'administration le 14 avril 2016
et entérinée par le conseil d'administration le 29 avril 2016**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ATTENDU les élections au Barreau de Québec;

ATTENDU QUE la période de mise en candidature s'est terminée le 12 avril 2016;

ATTENDU QU'un membre du Barreau de Québec de plus de 10 ans de pratique a soumis sa candidature;

ATTENDU la résolution adoptée à l'Assemblée générale annuelle du Barreau de Québec le 7 mai 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPUYER la candidature du seul membre ayant 10 ans et moins de pratique, à savoir Me Christian Tanguay;

DE PUBLIER sur tous nos réseaux sociaux, le mot du président soumis ce jour à cet effet;

D'APPROUVER à l'unanimité cette résolution par les administrateurs présents.